

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 23\_223**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE CITEO – REPRISE PLASTIQUE HORS PET CLAIR**

**Date de la convocation :** Mardi 12 décembre 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Martine MACHON à Suzy REY ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ;</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** l'agrément de l'éco-organisme CITEO en tant que Société agréée au titre de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des emballages ménagers. CITEO propose aux collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de tri des déchets ménagers, et assimilés de conclure, aux fins de versement de soutiens, le contrat-type de soutien financier.

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre au niveau national à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'extension des consignes de tri des plastiques, permettant de valoriser tous les emballages plastiques,

**CONSIDÉRANT** la prolongation à venir sur l'année 2024 de l'agrément de CITEO, dont le terme est au 31/12/2023,

**CONSIDÉRANT** le centre de tri Savoie Déchets auquel la Communauté de communes est adhérente. Le Centre de tri met en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un modèle transitoire de tri des emballages papiers, étendu aux nouveaux plastiques. La mise œuvre définitive du tri complet des emballages nécessite la construction d'un nouveau centre de tri, dont la mise en service est prévue pour 2025.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure à nouveau et d'ajuster le Contrat de reprise conclu entre CITEO et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

Il est proposé un avenant au « Contrat pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique (Hors PET Clair) », permettant d'assurer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la reprise et le recyclage et/ou valorisation de tous les emballages issus du centre de tri Savoie Déchets. Ce contrat-type est présenté en annexe.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISER** la Présidente à signer l'avenant au contrat pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique (hors standard « PET clair ») avec CITEO dès réception de celui-ci.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 décembre 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT.



*Pl JC SARTER*